

Limoges, le 20 OCT. 2016



MAIRIE DE
LIMOGES



POLE DEVELOPPEMENT
Mission Politique
de la Ville



PRÉFET DE LA
HAUTE-VIENNE

COPIE

Affaire suivie par : Mathieu BOURDON

Tél : 05.55.42.25.53

Objet : Appel à projets du contrat de ville 2017

Réf : C/07-10-16/N°2016-121170

Madame, Monsieur,

Le contrat de ville de l'Agglomération de Limoges a été signé le 7 octobre 2015. Afin de concourir aux objectifs de cette politique et à la mise en œuvre opérationnelle de ce contrat, un appel à projets vous est proposé pour l'année 2017.

Il vise à favoriser et soutenir les actions en cohérence avec les enjeux prioritaires identifiés dans les 3 piliers du contrat de ville complétés par les thématiques transversales

* pilier 1 : cohésion sociale,

* pilier 2: insertion, formation, emploi et développement économique,

* pilier 3 : renouvellement urbain cadre de vie,

et les thématiques transversales : égalité homme-femme, lutte contre les discriminations, jeunesse, promotion des valeurs de la République, prévention de la radicalisation.

L'objectif des actions conduites est de corriger les écarts de développement que subissent les habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville par rapport au reste de l'agglomération de Limoges.

Les actions doivent apporter des réponses concrètes et toucher le plus grand nombre. Elles complètent les politiques publiques de droit commun.

L'appréciation des dossiers présentés s'effectuera au regard :

- de la qualité de l'analyse et de la réponse apportée aux besoins des habitants des quartiers.
- du niveau d'implication des habitants à l'élaboration et/ou à l'animation du projet
- de la recherche d'une cohérence avec les actions déjà conduites par les opérateurs du territoire

Le porteur devra décrire dans le champ de son projet :

- l'analyse du besoin et la manière dont celui-ci est couvert ou non dans le quartier prioritaire de la ville (situation/écart par rapport au droit commun),
- l'articulation de son action avec les autres acteurs du territoire,
- le lien avec les dynamiques inter-quartiers,

- les modalités précises de mise en œuvre du projet,
- les critères d'évaluation de l'action (en quoi et comment l'action contribue à réduire l'écart qui la justifie).

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, vous devrez prendre connaissance de la note de cadrage jointe au courrier. Elle précise l'ensemble des modalités à respecter dans la transmission de vos dossiers aux partenaires ainsi que les enjeux pour l'année 2017.

Les dossiers de demande devront être directement saisis en ligne et adressés par courriel, à partir **du 19 octobre 2016** et jusqu'au **23 novembre 2016** au plus tard.

Afin de pouvoir répondre aux éventuelles sollicitations en cours d'année, une seconde période de dépôts de dossier sera proposée avant l'été 2017. Elle sera l'occasion pour les partenaires de réaffirmer au besoin les priorités d'intervention et résultats escomptés.

Nous attirons enfin votre attention sur la nécessité d'améliorer la complétude et la qualité des dossiers que vous nous produirez. En effet, trop nombreux sont encore les dossiers incomplets ou trop peu détaillés.

Afin de vous présenter plus en détail cet appel à projets et répondre à vos questionnements, nous vous convions à une rencontre qui se tiendra :

Mercredi 26 octobre 2016
de 18h30 à 20h, à Ester Technopole - Salle Hermès
1, Avenue d'Ester
87000 LIMOGES

Dans l'attente de vous y retrouver, nos services restent à votre disposition pour toute information que vous jugerez utile.

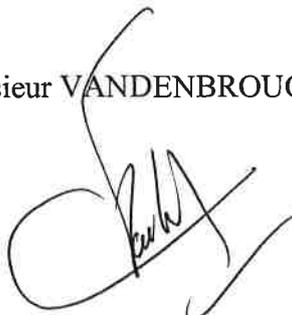
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Monsieur LOMBERTIE



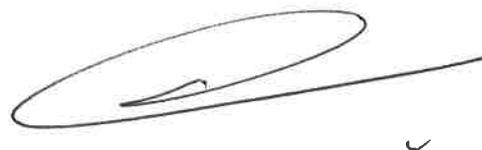
Maire de Limoges

Monsieur VANDENBROUCKE



Président de la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole

Monsieur LE MEHAUTE



Préfet de la Haute-Vienne

PJ : Note de cadrage précisant l'ensemble des modalités à respecter dans la transmission des dossiers

Copie : Monsieur LOMBERTIE, Maire de Limoges
Monsieur VANDENBROUCKE, Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole
Monsieur LE MEHAUTE, Préfet de la Haute-Vienne